**AMAP du LAMALOU**

**Contrat d’engagement du 06/11/2020 au 30/04/2021 (6 mois, 24 livraisons).**

**Attention pas de panier le 25 décembre et 1 janvier 2021.**

L'AMAP du LAMALOU est une organisation auto­gérée, sans comité d'administration. Elle fonctionne grâce à la bonne volonté de chacun.

**Stéphane Pétrimaux (Ferme du Lamalou – Gabriac, 34380 St Martin de Londres, 06 14 78 72 32),** maraîcher, s’engage à livrer chaque semaine à Montpellier (sous les arceaux le vendredi entre 18h30 et 19h30) des paniers de légumes frais cultivés dans le respect de la nature (agro­écologie, label AB). Aux légumes s’y ajoutent des conserves (ratatouilles, coulis de tomates, pesto...) en fonction de la production, le tout provenant de la ferme. En cas d'apport extérieur occasionnel, il s’engage à afficher la provenance de chaque produit composant le panier.

Chaque consommacteur/partenaire s’engage au début de la saison et pour toute sa durée à acheter une part de la récolte de la ferme correspondant au contenu d’un (ou d’un demi) panier hebdomadaire. Il s'organise pour venir le chercher ou le faire récupérer par une personne de son choix ; des personnes référentes se proposent de donner leurs coordonnées et récupérer ponctuellement les paniers des absents. En cas d'abandon du contrat, il s'engage à essayer de trouver un remplaçant. S'il interrompt en cours de saison, il s'engage à ne pas réclamer à Stéphane les sommes déjà versées. L’organisation du partage des demi paniers est à la charge du consommacteur. Il s'engage à respecter les quantités de légumes inscrites sur le tableau afin que les derniers puissent avoir leur panier, en « évitant de choisir » les légumes pour avoir les plus beaux/gros.

Les deux parties s’engagent dans une nouvelle économie solidaire entre la ville et la campagne, qui offre un appui à l’agriculture paysanne locale et le moyen de manger sainement à un prix juste. Elles adhèrent dans ses grandes lignes à la charte des Amap Alliance Provence, se réservant le droit d’adapter aux spécificités de l’Amap du Lamalou certains points de cette charte, notamment l’apport occasionnel de produits extérieurs à la ferme. Toutes les initiatives pour développer la vie de l'AMAP et intégrer des nouveaux sont encouragées.

Pour s'inscrire sur la mailling list de l'amap ou demander des renseignements, n'hésitez pas à envoyer un mail à [amap.lamalou@alternatives34.listes.vox.coop](mailto:amap.lamalou@alternatives34.listes.vox.coop).

Vous trouverez aussi des autres informations (contrat, historique, recettes, etc) sur :

<http://www.alternatives34.ouvaton.org/amap:lamalou:lamalou>  
(Vous serez inscrit automatiquement à la mailing-list lors de votre adhésion, la désinscription est facile)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Contrat 6 mois (24 semaines) | □ Panier (18€) | □ Demi-panier (9€) |
| Paiement par chèque à l'ordre de Stéphane Pétrimaux. | □ 1 x 432 € | □ 1 x 216 euros |
| □ 3 x 144 € | □ 3 x 72 € |
| □ 6 x 72 € | □ 6 x 36 € |

Consomm­acteur / partenaire :

Nom, prénom :

Téléphone (domicile ou portable) :

Courriel : Signature :

Contrat(s) et chèque(s) à remettre à l'équipe de renouvellement ou directement au à Stéphane Pétrimaux.